

RAPPORT N°12

---

**ACTUALISATION DES TARIFS DU TRANSPORT A LA DEMANDE**

Monsieur le Président expose :

Les tarifs du Bus des Montagnes vont être harmonisés, il s'agit donc d'actualiser également le tarif du Transport à la Demande afin qu'il soit en phase avec le coût du Bus des Montagne.

Il est donc proposé que le tarif du Transport à la Demande soit identique à celui du Bus des Montagne à savoir :

- 5.5 € l'aller-retour et 4 € l'aller simple au lieu de 4.50 € et 3.50 €

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Transport à la demande: 5.50 € l'aller-retour et 4 € l'aller simple, applicables au 1er avril 2019.;
- de charger Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.